CET - 075M
C.P. – P.L. 70
Formation et emploi

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI, DE L'ESCLAVAGISME MODERNE!

Mémoire d'Illusion-Emploi de l'Estrie
Présenté à la Commission de l'économie et du travail

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^{o} 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*

Le 16 février 2016

Avant propos

Lors de la dernière réunion des membres du conseil d'administration, nous avons décidé de rédiger un mémoire dans le cadre du projet de loi n^{o} 70 en mettant de l'avant notre position sur la création du Programme objectif emploi (article 28), et tout particulièrement, les articles mettant de l'avant l'obligation de recherche intensive d'un emploi, de la formation ou l'acquisition de compétences ou sur toute autre démarche adaptée à la situation du nouveau demandeur.

Notre historique nous permet de posséder une analyse terrain sur les programmes d'intégration en emploi ou des mesures d'employabilité et de pouvoir mesurer leur utilité, leur impact, leur efficacité et leur pertinence.

Pour alimenter notre mémoire, et que celui-ci soit bien représentatif des opinions, commentaires et suggestions des personnes, nous avons organisé un café croissant le samedi 30 janvier dernier. Les participantes et participants à cette rencontre d'échanges avaient déjà participé à des mesures d'employabilité ou des programmes d'intégration en emploi obligatoires ou volontaires à l'aide sociale ou voulaient s'exprimer sur le sujet.

Huit personnes étaient présentes, dont cinq personnes qui sont membres de notre organisme et trois personnes non membres. L'animatrice a posé des questions sur leur vécu, leur expérience, leur parcours de vie les ayant amenés à travailler sur des mesures d'employabilité et/ou des programmes d'intégration en emploi.

Dans de ce mémoire, vous retrouverez des propos que nous avons recueillis durant cette rencontre donnant ainsi une voix à des personnes qui sont concernées directement, mais jamais prises en compte dans les décisions mises de l'avant par le gouvernement.

Portait et propos des participantes et participants au café croissant

Avez-vous déjà reçu de l'aide sociale au cours de votre vie?
Sept personnes avaient déjà reçu des prestations d'aide sociale au cours de leur vie;

Avez-vous déjà travaillé dans le cadre d'une mesure d'employabilité ou un programme d'intégration en emploi?
Sept personnes avaient déjà travaillé dans des mesures ou des programmes;

Avez-vous travaillé sur plus d'une mesure d'employabilité ou un programme d'intégration en emploi ?
Une personne a travaillé sur plusieurs mesures EXTRA , un programme PAIE et un programme de subvention salariale;
Une personne a travaillé sur quatre mesures EXTRA et un programme PAIE;
Une personne a travaillé sur deux mesures EXTRA, un programme de subvention salariale et un programme de développement de l'emploi;
Une personne a travaillé sur deux Bon d'emploi et un programme de subvention salariale;
Une personne a travaillé sur deux mesures EXTRA;
Une personne a travaillé sur un programme pour personnes handicapées et un programme de subvention salariale;
Une personne a travaillé sur une mesure EXTRA.

Avez-vous été obligé de participer à une mesure, un programme ou un plan d'action pendant que vous receviez des prestations d'aide sociale?
Trois personnes avaient été obligées de participer.
Quatre personnes s'étaient inscrites volontairement.

Est-ce que cela vous a permis d'obtenir un emploi à la fin de votre mesure ou programme?
Une personne a obtenu un emploi à la fin de son Bon d'emploi, mais a dû quitter car elle était victime de harcèlement ;
Six personnes n'ont obtenu aucun emploi à la fin de leur mesure ou de leur programme et plusieurs ont circulé longtemps sur ces mesures ou programmes ;
« *Au début, notre organisme a fait un sondage auprès de 100 personnes ayant été sur la mesure EXTRA et personne n'avait décroché un emploi à la fin de la mesure. De plus, les titres étaient fictifs et les contrats étaient falsifiés. Ex. : Une personne avait le titre de serveuse dans un organisme où on ne servait même pas de repas. En réalité, elle faisait du grand ménage mais comme elle avait besoin de son allocation de participante, elle n'a rien dit. Des cas similaires, il y en avait plusieurs. Par la suite, j'ai effectué un autre sondage pour un organisme d'employabilité. Je devais appeler les personnes vers la 20^{e} semaine de leur mesure EXTRA et leur demander si elles étaient à l'emploi. La réponse était oui, la mesure durait 26 semaines. Le gouvernement fait dire ce qu'il veut aux chiffre .*»
« Je n'ai pas eu accès à un emploi et je n'ai pas eu d'autres mesures, car mon agente ne voulait pas. Elle disait qu'il valait mieux que je reste chez nous à cause de mon handicap (personne non-voyante).»

Est-ce que cela donne quelque chose?
« Parfois ça peut être bon pour une personne car cela la valorise, brise son isolement et lui donne une estime d'elle-même, mais il ne faut pas faire miroiter qu'il y aura le maintien de l'emploi en bout de ligne parce que cela n'est pas vrai et cela est très démotivant ; »
« Pour que cela donne quelque chose, on devrait reconnaître les acquis et l'expérience des personnes pendant leur mesure ou leur programme, cela leur permettrait peut-être d'avoir accès à des emplois durables par la suite ; »
« Je pensais aller chercher une expérience d'archiviste qui me serait utile, mais c'était faux. Cela m'a frustrée et choquée ; »
« A mon premier emploi sur la mesure EXTRA, j'avais un enfant en bas âge et je devais travailler le soir et les fins de semaine. Je ne pouvais pas payer une gardienne, c'était très compliqué de continuer, j'ai dû abandonner. Par la suite, on m'a offert un poste de cuisinière (ce qui n'est pas dans mon domaine) et dans une autre ville loin de chez moi, sans accès au transport. Mon agente m'a dit que je n'avais qu'à déménager. C'est facile à dire, trouves-toi une gardienne ou déménage. C'était même pas adapté à ma situation les emplois que mon agente me trouvait ; »
« On m'avait engagé comme intervenante (ce qui est dans mon champ de compétence et d'études). Dans les faits, je donnais des soins personnels comme une préposée aux bénéficiaire ; »
« Ils n'ont pas de vision de nous aider à long terme, juste à court terme et à faire dire que le nombre de personnes à l'aide sociale a baissé. »

À votre avis, est-ce que la personne est responsable de sa situation, du fait qu'elle ne travaille pas?
Toutes les personnes ont répondu NON.
« C'est le système social et économique qui amène ça. Les fermetures d'usine, les mises à pied massives, les pertes d'emploi, le manque de travail c'est pas de notre faute ; »
« C'est pas facile de se trouver un emploi, j'ai essayé à ben des reprises, mais j'ai jamais réussi à me trouver un emploi à cause de mon handicap ; »
« Les employeurs ne veulent pas de toi, quand tu proviens de l'aide sociale, ils ont un préjugé en partant et ne veulent pas t'employer ; »
« J'ai eu de la difficulté à me trouver un emploi tout seul. J'ai dû faire une demande pour une subvention salariale pour trouver un emploi, ce qui m'a aidé parce que l'employeur recevait 75% de mon salaire. Au terme de l'entente de la subvention qui a duré 4 ans avec des in and out*, j'ai perdu mon emploi. Pourtant, il y avait un besoin pour l'employeur et j'ai travaillé plusieurs mois. Chercher l'erreur… »*
« Parfois, il faut pouvoir retourner à l'école pour se trouver une job, mais la formation n'est pas accessible à tout le monde ou il faut s'endetter. Avoir un diplôme pis des dettes et pas de job, ce n'est pas tentant ; »
« Parfois le processus pour retourner au travail peut être plus long pour une personne et elle a besoin de plus de temps. Mais le gouvernement veut du rendement à court terme. »

Que pensez-vous des pénalités?
Toutes les personnes ont répondu NON.
« C'est déjà insuffisant de vivre avec le montant accordé, s'il faut en plus avoir une pénalité, c'est vraiment traiter le monde comme de la m... »
« Avec le montant que tu reçois de l'aide sociale, tu n'as même pas assez d'argent pour te trouver un emploi (habillement, transport, CV, etc.) pis si en plus tu as une pénalité, ça n'a pas de bon sens ; »
« Le bâton et la carotte. Le gouvernement oblige les personnes à faire des efforts. Il les pousse à accepter n'importe quoi. On te montre une carotte pour t'assommer avec un bâton; »

« J'ai obtenu un emploi qui devait être archiviste et je voyais la chance de prendre une expérience concrète. En cours de route, cela est devenu un poste de technicienne aux minéraux. Je n'avais aucune formation dans ce domaine et je trouvais ridicule de continuer ce travail, car je savais que je n'aurais aucun emploi à la fin de ma mesure. J'en ai parlé à mon agente pour avoir un autre emploi et elle n'a rien voulu savoir. Finalement, j'ai quitté cet emploi et j'ai été pénalisé de 120,00 $ sur mon chèque pendant plusieurs mois. Je ne me trouvais pas d'emploi et je me suis retrouvée avec un nouvel emploi de secrétaire encore avec la mesure EXTRA.

« Ça va coûter plus cher au gouvernement parce que les personnes qui seront coupées auront d'autres problèmes et on verra le nombre de personnes malades ou qui commettront des actes de violence être en hausse. Les hôpitaux et les prisons vont déborder, toute une économie . »

Êtes-vous pour ou contre les programmes obligatoires?

Toutes les personnes ont répondu être CONTRE.

« C'est immoral et discriminatoire de cibler des personnes et de les obliger à accepter ce qu'ils vont nous forcer à accepter sous peine de pénalités ; »

« C'est pas normal qu'on nous impose un travail ou une mesure et qu'on ne nous demande même pas ce que nous voulons faire ; »

« Le gouvernement travaille pour les employeurs en te casant où il y a des besoins de main-d'œuvre, mais pas selon ce que tu aimes faire. Nous n'avons rien à dire ; »

« Le gouvernement et les agents mettent trop de pression et ont trop de jugements envers nous;»

« Il faut qu'il y ait un lien entre le programme qu'on nous impose et des emplois à long terme ; »

« Le plan d'action est imposé par un agent, on ne tient même pas compte de notre avis. On décide à notre place comme si on était un enfant. »

Le Programme objectif emploi, de l'esclavagisme moderne!

Historique de notre organisme

Au fil des ans, les gouvernements ont créé une multitude de programmes et de mesures destinés aux sans-emplois. Au départ, il s'agissait de mesures reliées au développement des régions fortement touchées par le chômage. Dès 1984, sont apparus les mesures d'employabilité et par la suite, les programmes d'intégration en emploi.

A partir de ce moment, le gouvernement ne reconnaît plus le droit au travail et la responsabilité de l'État concernant une VÉRITABLE politique en emploi. On parle dorénavant d'une politique active D'INTÉGRATION en emploi qui responsabilise les individus en parlant de leur " employabilité déficiente ".

La TROVEPE, regroupement régional du secteur communautaire et populaire en éducation populaire autonome (ÉPA) s'est questionnée sur la raison d'être de la mesure EXTRA et la réalité des ressources financières et humaines des groupes membres de la Table. Il faut savoir qu'à l'époque beaucoup de groupes communautaires avaient recours à cette mesure pour pallier à un manque de revenu et de main-d'oeuvre, mais cela amenait des divergences et des discussions houleuses au sein de ses groupes membres.

Lors de l'assemblée générale de la TROVEPE du 4 juin 1991, ses membres ont décidé de ne pas demander la cessation de la participation des groupes à la mesure d'employabilité tout en maintenant les critiques à l'égard de ces programmes. Un mandat de rédaction d'un guide d'utilisation de ces programmes était adopté. En juin 1992, les membres votaient la version finale du " Guide d'utilisation des programmes de l'emploi et d'employabilité " en assemblée générale. Les membres de la TROVEPE s'engageaient à tendre vers l'application de ce guide et proposaient la formation d'un regroupement de ces personnes.

En 1994, trois cent cinquante (350) personnes participaient au programme EXTRA dans le Sherbrooke métropolitain, et ce, dans des conditions fort différentes tant au niveau de la formation que de l'encadrement.

Une première rencontre a donc eu lieu le 15 février 1994, réunissant vingt-quatre (24) personnes bénéficiaires du programme EXTRA. À la suite de l'information donnée lors de cette rencontre et au partage des situations vécues dans leur milieu de travail, les personnes participantes ont décidé de poursuivre la démarche en formant le groupe Illusion-Emploi.

Pour nous permettre de rejoindre une plus grande partie de la population, pour poursuivre notre développement et nous coller davantage à la réalité actuelle du marché du travail, nous avons élargi notre mandat. En effet, lors de l'assemblée générale annuelle du 28 octobre 2002, les membres ont adopté des modifications à notre charte et des modifications à nos statuts et règlements généraux. Nous sommes devenus un groupe de défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués.

L'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes est un défi permanent et les luttes sont continuelles pour empêcher des reculs sur nos acquis collectifs. Nous sommes membres de plusieurs regroupements pour mener des luttes communes.

Des travailleuses et travailleurs déçus, victime de préjugés, d'abus et d'exploitation
De 1994 à 1996, des rencontres avaient lieu à tous les mois et le nom fut trouvé en raison du sentiment profond ressenti par les personnes qui travaillaient dans le cadre du programme EXTRA. *« Bien que nous travaillons 20 heures par semaine, nous n'avons le statut de salariée, aucune protection sociale et pas de reconnaissance pour notre travail, nous avons seulement l'Illusion d'un emploi. »* Le ton était donné.
« Sur les programmes, nous ne sommes pas reconnus pour ce que nous faisons. En plus, nous n'avons aucun avantage et nous sommes sous-payés pour le travail que l'on fait. Mon salaire représentait environ 1,50 $ de l'heure pour faire du grand ménage et des tâches lourdes et sales. C'était du cheap labor*, on abusait de moi. »*

Ces personnes travaillaient 20 heures semaine sans avoir le statut de salarié, ni avoir droit à la protection sociale leur permettant de déposer des plaintes à la Commission des normes du travail, à la Commission de la santé et sécurité au travail et autres lois du travail et encore moins la reconnaissance sociale pour leur emploi. Elles étaient considérées comme des personnes prestataires de l'aide sociale participant à une mesure. *« Dans mon milieu de travail, je n'avais pas le droit de manger avec les autres employéEs. J'étais regardée de haut. Je me sentais terriblement humiliée et diminué. »*
La direction ne m'a pas invité au party de Noël comme les autres employéEs. Je vivais de la discrimination. On me disait que je n'étais pas invitée parce que je n'étais pas une employée, mais une BS. »
« On me manquait de respect. Je ne me sentais pas comme une personne mais juste une paire de bras et mon employeur me le faisait sentir. »

Le gouvernement tenait un double discours, d'une part il parlait d'une personne qui travaillait (pour promouvoir son programme auprès de la population qui avait d'énormes préjugés envers les prestataires de l'aide sociale). « *Le gouvernement se sert des programmes pour dire que les gens sont en emploi et faire miroiter que tout va bien avec ses mesures et ses programmes*. »
D'autre part, il parlait d'une personne qui donnait une contribution à la société lorsqu'on lui mentionnait que ces personnes n'avaient aucune protection…

Et que dire des employeurs qui avaient ainsi sous la main une main-d'œuvre docile, servile, temporaire et jetable. En effet, au terme de son programme, la personne se retrouvait sans emploi, mais l'employeur pouvait faire une autre demande pour d'autres travailleurs et travailleuses.
« Après 6 mois sur la mesure EXTRA, j'ai demandé à aller sur le programme PAIE qui m'aurait donné un salaire, des avantages et de la protection, mais le directeur du musée a refusé parce qu'il recevait 100 $ par personne qui travaillait sur le mesure EXTRA. Nous étions 6 personnes, ce qui lui donnait 600 $ par mois (7 200 $ par année) en plus de ne pas nous payer. Une vraie aubaine pour l'employeur qui ne visait pas à nous aider réellement, mais à abuser de personnes et du système. »
« J'ai travaillé 10 ans à Moisson Estrie sur tous les programmes qui ont pu existé. Au début, c'était sur la mesure EXTRA. Je finissais ma mesure, j'étais arrêté 6 mois et je revenais sur la mesure EXTRA. J'ai eu d'autres programmes comme la subvention salariale, ensuite chômage et je revenais à l'aide sociale. Un vrai cercle vicieux. Mon employeur arrivait à me garder parce qu'il changeait mes fonctions à chaque fois afin de pouvoir être éligible. Mon employeur disait toujours qu'il voulait me garder. Quand il a eu la possibilité de le faire grâce à un don privé substantiel, il a investi l'argent reçu dans de l'équipement et n'a pas mis le moindre sous pour me garder après toutes ces années. J'ai compris qu'on avait largement abusé de moi et j'ai quitté l'organisme avec un gros sentiment de trahison. J'aimais mon travail, je croyais à la mission et cet organisme qui rejoignait mes valeurs et j'espérais toujours avoir un emploi durable. »

Il y avait des abus de toutes sortes. Nous avons eu une plainte collective de six personnes qui travaillaient dans un organisme communautaire et durant six semaines, les personnes avaient travaillé 60 heures (plutôt que 20 heures) pour la cueillette de fonds avant Noël. Ces personnes ont été congédiées avant la fin de leur mesure EXTRA. Elles ont eu une coupure de 120,00 $ par mois et n'ont pas pu déposer une plainte à la CNT et obtenir le remboursement pour les 40 heures semaine qu'elles avaient effectuées pendant six semaines (240 heures par personne). L'organisme n'a même pas été sanctionné.

Nous avons eu des plaintes de personnes qui faisaient des actes délégués sans aucune formation ou expérience. Nous avons déposé une plainte au CLSC et au CRSSS qui nous ont dit de fermer les yeux, qu'ils ne pouvaient faire mieux dans le contexte économique et qu'au moins la personne recevait des soins. Personne ne se sentait coupable d'accepter cela et ne semblait s'inquiéter pour la sécurité des personnes. Dans un autre organisme donnant des soins à domicile, les personnes embauchées avaient des problèmes de toxicomanie et/ou d'alcoolisme et nous avons eu des plaintes pour violence et vol de la part des utilisatrices et utilisateurs du service. Et encore une fois, on a fermé les yeux…

D'autres personnes devaient être embauchées pour faire de la manutention dans des entrepôts et se sont retrouvées à faire des travaux de construction sans carte, sans casque et bottes réglementaires et bien sûr sans protection. Rien ne peut justifier la tolérance, l'acceptation ou la complaisance de pareil abus et de négligence.

Cela a aussi permis à des entreprises de réduire considérablement leur masse salariale et d'éviter d'avoir des plaintes en cas de pratique interdite, d'abus, de harcèlement, de congédiement, etc. Nous avons déposé un dossier noir concernant la mesure EXTRA à la ministre Blackburn pour dénoncer l'utilisation éhontée de cette mesure par des grosses compagnies, des instances gouvernementales et municipales, des entreprises, etc. Ex. : nous avons mis en lumière une entreprise qui avait congédié 15 employées pour demander et obtenir 39 employées sur la mesure EXTRA.

Quelques temps plus tard, la mesure EXTRA a été abandonnée mais d'autres programmes sont apparus avec le même objectif et la même finalité. Cela s'accompagnait souvent d'une réduction des dépenses au ministère responsable de l'aide sociale. La calculatrice du gouvernement va de paire avec le discours prônant la prise en charge des individus…

Le marché de l'emploi

L'emploi est un moyen qui doit permettre de s'éduquer, de se loger, de se nourrir, de se soigner, de se divertir, de se réaliser, de s'épanouir,mais encore faut-il que cet emploi soit accessible, de qualité, décent et durable.

Depuis de nombreuses années, le monde du travail a passablement changé (temps partiel, sur appel, de gré à gré, contractuel, atypique, etc) réduisant la protection sociale, les conditions de travail et les salaires. Il est plus difficile d'avoir accès à un emploi pour des personnes qui sont plus éloignées du marché du travail; des personnes peu, pas ou trop scolarisées; des personnes immigrantes dont on ne reconnaît pas les diplômes; des personnes ayant des limitations fonctionnelles, des personnes plus âgées, des personnes provenant de minorités visibles ou des Premières Nations, des femmes, des jeunes. Ces personnes sont souvent de discrimination, de préjugés défavorables.

Pendant trois ans, nous avons eu un projet *Jeunes et emploi atypique* qui nous a permis de rencontrer de nombreux jeunes par le biais de plusieurs activités (théâtre forum, exposition itinérante sur la vision de l'emploi, émission de radio hebdomadaire, distribution d'une norme du travail à chaque mois dans les milieux de travail, formation dans des écoles et des plateaux de travail, sondage suivi d'une recherche avec l'Université de Sherbrooke). Ce projet nous a permis de faire différents constats, et particulièrement, que les jeunes arrivent tardivement à avoir accès à un emploi régulier à temps plein avec de bonnes conditions. En effet, ils ont souvent un parcours en emploi peu rémunéré, précaire au début de leur vie active sur le marché du travail.
Selon les chiffres du gouvernement pas moins de 12 000 jeunes font une première demande d'aide sociale dont 6 000 provenant d'une famille recevant de prestations d'aide sociale. Avec un tel constat, il nous semble clair que les jeunes ont davantage besoin d'aide et de ressources adaptées, plutôt que l'imposition de mesures punitives et coercitives.

Différentes raisons font en sorte qu'une personne se retrouve à être obligée de demander l'aide de dernier recours*. « Ce n'est pas un projet de vie »,* comme l'a laissé entendre l'ex-ministre Hamad. Qui veut vivre dans la pauvreté, l'endettement et devoir compter sur des services de dépannage, un logement social, des vêtements de la friperie, des meubles de l'Armée du salut, des dons pour des lunettes, etc.

De plus, il est fort à parier qu'avant de se retrouver à faire une demande à l'aide de dernier recours, les personnes avaient fait des démarches pour trouver un emploi et que cela s'était avéré négatif, ce qui est déjà suffisamment décourageant en soi.
Souvent les personnes ont épuisé toutes leurs ressources financières et voilà qu'on leur dit qu'elles ne recevront pas l'aide de dernier recours si elles refusent de participer et ne font pas les efforts nécessaires pour s'en sortir.

Du droit à l'aide de dernier recours à une aide conditionnelle
Pendant plusieurs années, les municipalités, l'Église et des communautés religieuses prêtaient assistance aux personnes plus démunies. A la suite du rapport de la Commission d'enquête sur l'assistance publique (rapport Boucher) rendu public en 1963, le ton était donné pour un changement d'attitude, de mentalité, d'obligation et de droit. Cela mettait un terme à la charité octroyée à des pauvres méritants, car certaines catégories de personnes étaient exclues (ex. : les filles mères) en mettant en place une aide sans discrimination.

La première loi québécoise de l'aide sociale a été adoptée en 1969 et reconnaissait le droit à l'assistance sociale pour les personnes quelle que soit la cause du besoin. Au fil des ans, le gouvernement a modifié la loi à l'aide sociale à plusieurs reprises. Nous avons vu apparaître des nouvelles catégories (apte, inapte), des nouveaux barèmes et l'introduction sournoise de la l'obligation à plusieurs reprises, ex. : en ciblant les jeunes, les personnes éloignées du marché du travail. Le programme d'aide sociale arrive de moins en moins à assurer la réalisation des droits reconnus, dont le droit à l'assistance financière, le droit à un niveau de vie décent qui sont garantis par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels.

En quoi, cette nouvelle mouture serait-t-elle différente?
La recherche et l'obtention d'un emploi peuvent s'avérer difficiles et parfois impossibles dans certains cas. De plus, les mesures actuellement existantes ne sont pas adéquates, adaptées ou en nombre suffisant pour répondre aux différents besoins spécifiques des personnes en préemployabilité, en formation, en soutien à la recherche d'emploi. Les budgets et les ressources sont insuffisants et les délais très longs. L'ajout de 5 millions ne suffira pas à combler les besoins réels. Ce sera encore un moyen de jeter de la poudre aux yeux

Dans le passé, le gouvernement a dû abandonner certains programmes mis de l'avant après quelques mois faute d'argent. Il suffit de se rappeler l'abolition du barème de disponibilité en 1994 qui a privé 50 000 personnes de leur revenu et du flop monumental de 1999 où le gouvernement a dû mettre un terme à son ambitieux plan de sortir 200 000 personnes de l'aide sociale en leur permettant l'accès aux études. Après trois mois la ministre Lemieux avait dû abandonné ce projet et avait ainsi privé des milliers de personnes inscrites à de la formation qui n'ont pas pu terminer leur cours. Il y a eu d'autres exemples d'abandon au fil des ans.

Si les programmes avaient été efficaces, nul doute que le gouvernement aurait continué dans cette veine amorcée à la fin des années 80. En effet, l'obligation de participer à une mesure ou de travailler est apparue en 1988, mais est revenue en force à plusieurs reprises sans perdurer. La ministre Courchesne a même déjà admis que les programmes n'atteignaient pas leur objectif. En quoi, le Programme objectif emploi sera-t-il différent?

Conclusion

Le Programme objectif emploi préconise et fait de l'intégration des personnes sans emploi une question de responsabilité individuelle et insiste sur le fait qu'elles doivent fournir un effort : « *Un assisté social qui décide de ne pas faire l'effort doit subir les conséquences*, » a plaidé M. Hamad ex-.ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale pour défendre sa réforme.
Nous sommes en désaccord avec cette pensée magique et l'attitude arbitraire, discriminante et porteuse de préjugés véhiculés dans le cadre du projet loi n^{o} 70 et le Programme objectif emploi.

Les personnes qui font une première demande d'aide sociale doivent pouvoir compter sur ce programme social, sans contrepartie. Le gouvernement ne peut le rendre conditionnel de quelque manière que ce soit. Le gouvernement en est venu à considérer l'aide sociale comme un privilège qu'il accorde selon son bon vouloir en appliquant une discrimination en vertu de l'âge (en ciblant les jeunes). Avec ce projet de loi et l'instauration du Programme objectif emploi, non seulement, le gouvernement ne respecte pas les droits et libertés, mais il se comporte comme un juge, ce qui n'est pas son rôle, devons-nous lui rappeler…

Nous joignions notre voix aux nombreux chercheurs, organisations, organismes qui ont dénoncé la stratégie de Québec de vouloir réduire le nombre d'assistés sociaux en mettant de l'avant l'obligation qui forcera les nouveaux prestataires. Nous sommes contre la notion d'obligation que ce soit pour un travail, une formation, un plan de réinsertion ou toutes autres mesures que le gouvernement pourrait mettre de l'avant.

A la lumière des propos recueillis lors de notre café-croissant, de notre travail auprès de travailleuses et travailleurs sur des mesures d'employabilité et des programmes d'intégration en emploi pendant plusieurs années ; en tenant compte de nombreuses expériences non concluantes et inefficaces mises de l'avant par le gouvernement par le passé, nous exigeons le retrait du projet de loi n^{o} 70 « visant à permettre un meilleure adéquation ente la formation et l'emploi et à favoriser l'intégration en emploi ». Nous considérons que :

- Le gouvernement doit mettre sur pied une politique d'emploi de qualité, décent, durable;
- Le gouvernement doit revoir son rôle et ses obligations d'état en favorisant l'accompagnement des personnes leur permettant ainsi une sortie éventuelle de l'aide sociale, lorsque cela est possible. Cela doit se faire sans contrainte, sans obligation, sans pénalité et en leur fournissant les ressources nécessaires et adéquates. Lorsque cela est impossible, la personne doit avoir accès à un revenu suffisant lui permettant de sortir de la pauvreté, ce qui n'est pas le cas actuellement;
- Le gouvernement doit permettre à la personne d'être au cœur des décisions qui la concerne pour obtenir les services requis et faire des démarches (retour aux études, préemploi, etc) en tenant compte de son rythme et en augmentant son revenu pour lui permettre de pouvoir réaliser son projet de vie;
- Le gouvernement doit avoir une vision à long terme de l'accompagnement aux personnes prestataires de l'aide de dernier recours;
- Le gouvernement doit investir dans la formation et tenir compte des intérêts, habilités et aptitudes des personnes, et non uniquement pour répondre à une pénurie de main-d'œuvre.
- Le gouvernement doit investir dans les centres locaux d'emploi afin d'avoir les ressources humaines et financières permettant de donner de meilleurs services;
- Le gouvernement doit augmenter le gain d'emploi permis pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté et réintégrer le plein emploi plus facilement.

Ce mémoire voulait faire connaître notre point de vue et dresser un portrait réaliste de la situation vécue par les personnes ayant participé volontairement ou obligatoirement à des programmes d'intégration et des mesures d'employabilité. Les personnes suivantes ont enrichi le contenu et entériné ce mémoire.

Pierre Dejardins
Carmen Dubois
Hugues Mailloux
Ginette St-Onge
René Gervais jr.
Lucie Roy
Denis Poirier

Manon Brunelle, coordonnatrice
Illusion-Emploi de l'Estrie
Groupe de travailleuses et de travailleurs non-syndiqué-e-s
187, rue Laurier, local 214
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
Téléphone : 819-569-9993